

(1)

(N° 202.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 19 JUIN 1901.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapport fait, au nom de la Commission, par M. SCHOLLAERT.

Demande de la dame Catherine REVENIG.

MESSEURS,

La dame Revenig, née à Hosingen (grand-duché de Luxembourg), le 14 octobre 1866, sollicite la naturalisation ordinaire.

Elle habite la Belgique depuis l'année 1887 et exerce, à Attre (Hainaut), la profession d'institutrice adoptée.

Elle est célibataire.

Elle s'engage à payer le droit d'enregistrement exigé par la loi du 7 août 1881.

Les rapports des autorités consultées constatent que la conduite et la moralité de la pétitionnaire sont exemptes de tout reproche.

Votre Commission estime que la dame Revenig remplit toutes les conditions requises pour obtenir la naturalisation ordinaire.

Le Rapporteur,

F. SCHOLLAERT.

Le Président,

JUSTIN VAN CLEEMPUTTE.
